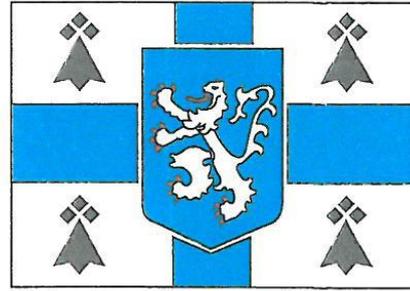




# mouez ar yeuc'h



## *La Voix du Juch*

Bulletin d'Informations Communales : SEPTEMBRE 2015

Keleir ar Gumun : GWENGOLO 2015

N° 111

### Sommaire :

### Krennadur :

Infos pratiques et agenda des manifestations

Fête du 15 août en images

Se divertir...

Revitalisation du centre-bourg : Atelier participatif

Valorisation de la voie verte

Collecte des déchets dans le bourg

A travers la commune...

Conseil municipal

Vie associative

Informations diverses

Quelques mots en breton

**Travaux église – Souscription publique**

*En diaoul e vehe bet kemener*

*'En devehe chonj a skolmmein e neden*

*Le diable eu été tailleur*

*S'il n'oubliait pas de nouer son fil*

## INFOS PRATIQUES

### **Mairie**

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch  
Tél : 02.98.74.71.50 – Fax : 02.98.74.70.99

[mairie.le-juch@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-juch@wanadoo.fr)

Site : [www.lejuch.fr](http://www.lejuch.fr)

Lundi de 14h à 17h. Du Mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Samedi de 9h à 12h. Fermée le lundi matin.

### **Permanences du Maire et des Adjointes**

Patrick Tanguy

Maire

**Le samedi matin sur rendez-vous**

Marc Raher

Adjoint aux finances, à la gestion du patrimoine et aux nouvelles technologies

**Sur rendez-vous**

Yves Tymen

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

**Le samedi de 11h à 12h sur rendez-vous**

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires scolaires, aux affaires sociales et à la communication – CCAS

**Le samedi matin sur rendez-vous**

### **Douarnenez Communauté :**

79, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez –  
Tél : 02.98.74.48.50

### **Déchetterie de Lannugat :**

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 18h.

### **Urgences médicales :**

appeler le 15 qui assure la régulation

### **Cabinet infirmier :**

Petitbon Marie-Louise –

Tél : 02.98.74.71.04 Port : 06.07.27.95.47

### **ADMR Plogonnec :**

Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC –

Tél : 02.98.91.84.96

### **Transport Le Juch / Douarnenez :**

Le samedi

Départ à 9h30 de votre domicile  
et retour à 12h.

Taxi Lokorn–06.80.30.36.34 - 02.98.74.71.60

### **Transport à la demande**

Pays de Douarnenez

0 810 810 029

### **Transport Penn arBed :**

Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper sur  
le site internet [cat29.fr](http://cat29.fr)

### **Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :**

6, rue de l'école – Tél : 02.98.74.71.70

### **Ulamir du Goyen - Centre de Loisirs :**

Rue Abbé Conan – 29100 Poullan

Tél : 02.98.74.27.71

### **Boîte postale :**

Levée du lundi au samedi à 10h

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
19/20 septembre	Journées européennes du Patrimoine –	Eglise	Histoire et Patrimoine
10 octobre	Sortie annuelle	Saint Pol de Léon	Histoire et Patrimoine
18 octobre – 14h30	Thé dansant	Salle socioculturelle	Comité d'animation
24 octobre	Réunion publique – revitalisation du centre bourg	Salle socioculturelle	Mairie – CAUE – FIA
31 octobre	Fête de la soupe	Salle socioculturelle	Emglev Bro Dz – Comité d'animation – Ulamir

## LA FETE DU 15 AOÛT EN IMAGES

Le pardon du 15 août, tradition bien ancrée, a attiré cette année encore plus de 200 fidèles. Beau succès de la procession chantée en costumes traditionnels avec bannières colorées et croix.

Tout au long de l'après-midi, match de Gala avec l'équipe locale, concours de galoche, balade au bois du Nevet et promenade à poney pour les plus jeunes.

Deux groupes ont animé la soirée, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et festive.



## SE DIVERTIR

### 19 et 20 septembre - Journées européennes du patrimoine -

Sur le thème « Le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir »

Samedi 19 et dimanche 20 septembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, ouverture de l'église avec présentation des objets anciens du culte dont le dais sur une reconstitution de chemin du Saint Sacrement.



### 18 octobre - Thé Dansant à la salle socioculturelle

Organisé par le comité d'animation.

Ce bal sera animé par Robert KERVRAN, accordéoniste.

Entrée 8 € - A partir de 14h30

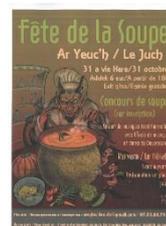


### 31 octobre - Fête de la soupe

L'association Emglev Bro Douarnenez, le comité d'animation du Juch et l'Ulamir organisent un concours de soupe à la salle socioculturelle du Juch.

Session de musique traditionnelle avec l'école de Musique et Danse de Douarnenez, groupe Kervern/Le Henaff, scène ouverte. Restauration sur place. Jeux.

Renseignements et inscriptions [emglev.bro.dz@gmail.com](mailto:emglev.bro.dz@gmail.com) ou 07 83 88 75 57



# REVITALISATION DU CENTRE BOURG

## Samedi 24 octobre 2015 – Atelier participatif ouvert à tous



Le 11 juin dernier, une rencontre entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les élus ainsi que Finistère Ingénierie Assistance (FIA) a permis de parcourir les différentes problématiques au travers d'une visite du bourg. Il est apparu un grand nombre de potentialités d'évolution. Mais sans projet global, il est difficile de définir des priorités.

**Aussi, la commune se propose d'organiser un atelier participatif le 24 octobre 2015 qui aura pour but de définir les grandes lignes de ce projet.**

Cet atelier a vocation à rassembler l'ensemble des élus mais aussi les habitants et des acteurs de l'aménagement (bailleurs sociaux, Conseil Départemental, ...).

### PROGRAMME DE L'ATELIER PARTICIPATIF

**Objectifs : Découvrir et comprendre ensemble le paysage communal, identifier les enjeux, proposer des orientations d'aménagement.**

**Public : élus, techniciens, administrés juchois**

**Inscription en mairie au 02 98 74 71 50 ou par mail [mairie.le-juch@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-juch@wanadoo.fr) ou sur le site [www.lejuch.fr](http://www.lejuch.fr)**

L'atelier se déroulera sur une journée

#### **Matin : état des lieux et analyse partagée**

9H00 : Accueil-café puis présentation du déroulé et des objectifs de la journée, présentation des intervenants et des participants, chacun s'exprime sur les points forts et les points faibles du bourg

10H30 : Visite de terrain par groupes de 10 personnes sous la conduite d'un chargé d'études du CAUE (architecte, urbaniste, paysagiste). Regard critique et observation (patrimoine bâti, végétation, déplacements et cheminements doux, commerces et équipements, rapport au grand paysage, mode de gestion de l'espace, ...)

11H30 : Synthèse des observations, identification des points forts (patrimoine à valoriser, végétation remarquable, cônes de vues, ...), identification des axes de progrès (formes urbaines, voies douces et sécurisation des déplacements, séquençage de l'espace public, vacance, dents creuses, entrées de bourg,...)

12H30-14h : Déjeuner pris en charge par la commune – **Inscription obligatoire en mairie avant le 19 octobre**

#### **Après-midi : Définir des scénarii d'évolution du centre-bourg**

14H00 : Restitution en plénière des enjeux identifiés le matin

15H00 : Par groupes de 10 personnes (mixant les profils et savoir-faire) sous l'animation d'un chargé d'études du CAUE, schémas et croquis afin d'esquisser les intentions d'aménagement

16H00 : Restitution des scénarii retenus à l'ensemble des participants puis échanges autour des scénarii proposés et questions/réponses. Synthèse orale ou cartographique par le CAUE et conclusion.

## VALORISATION DE LA VOIE VERTE

Douarnenez Communauté souhaite faire du tourisme de randonnée un axe majeur de son projet de développement touristique. Cette orientation stratégique répond aux objectifs de mise en valeur des atouts importants dont bénéficient le Pays de Douarnenez, de développement des modes de déplacements doux (randonnées pédestre, vélo, équestre) et des possibilités de découverte de notre territoire.

Suite à l'aménagement de l'arrière bourg de notre commune consistant en la création d'une aire de stationnement, d'une aire de jeux et d'une liaison sécurisée vers la voie verte, nous avons souhaité mettre en œuvre un parcours de découverte autour du patrimoine naturel sur cette voie verte, lieu privilégié de promenade pour tous.

Cette opération menée par la Communauté de Communes a nécessité une collaboration étroite entre la commune et l'intercommunalité, et a pu se réaliser grâce à l'implication d'autres partenaires comme l'EPAB (Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez), l'A OCD (Association Ouest Cornouaille Développement).

Ce parcours interprétatif est composé de 6 mobiliers ayant notamment pour objectif d'agrémenter, de rendre plus ludique et attractive la promenade sur cette section de voie verte au Juch.

Le prestataire retenu par Douarnenez Communauté pour la conception, la fabrication et la pose des 6 mobiliers interprétatifs est la société PIC BOIS installée dans le Morbihan.

Douarnenez Communauté a également aménagé en régie, par son service voirie, une aire de repos permettant aux visiteurs/randonneurs de faire une pause. Une table de pique-nique adaptée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une poubelle et une lisse à vélos y ont été installées. Ces mobiliers ont été fabriqués par l'ESAT KAN AR MOR de Pont-Croix.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 10 344,61 € HT. Des subventions ont été accordées par le Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 20% (2 068,92 €) et l'Europe (programme LEADER) à hauteur de 50% (5 172,30 €).



## COLLECTE DES DECHETS DANS LE BOURG

### Du neuf dans la collecte des déchets !

Ces dernières années, des aménagements de voirie ont eu lieu dans le bourg. En parallèle, des travaux d'équipement dédiés à la collecte des déchets dans le bourg du Juch ont été réalisés.

Actuellement, 4 points de regroupement semi-enterrés sont disponibles 7j/7 et 24h/24 :

- Parking de la Gare
- Bourg
- Lotissement Roz Ar Park
- Le Launay

Ce système de collecte, qui a vocation à se développer encore sur le reste du territoire communautaire, permet d'améliorer l'intégration esthétique des moyens de collecte des déchets tout en réduisant fortement les nuisances rencontrées par les riverains des anciens points de collecte (odeurs, passages, propreté et hygiène publique).



Cet été, Lucie Le Dref, chargée de la prévention du tri à Douarnenez Communauté, a proposé à l'ensemble des foyers du bourg une information sur les consignes de tri des déchets (recyclables et verre), les modes de collecte (OM, recyclables et déchèteries) et les moyens de prévention des déchets (Stop Pub, compostage, Cap Solidarité, etc.). Elle a par la même occasion distribué des cabas qui ont pour fonction de remplacer les sacs jaunes pour le transport des déchets recyclables. 65% des foyers ont été rencontrés directement, les autres ont reçu une information dans leur boîte aux lettres.

En début d'année prochaine, les sacs noirs et les déchets recyclables seront à déposer dans les 4 points de regroupement enterrés. De ce fait, l'ensemble des conteneurs à roulettes situés dans le bourg sera supprimé.

**Pour toute demande de formation au compostage ou sur les modalités du tri, n'hésitez pas à contacter Lucie Le Dref au 02 98 74 29 94**

## ETAT CIVIL

### Mariage

LE DOEUFF Yoann et BACUS Séverine – le 08 août 2015



## A TRAVERS LA COMMUNE...

### Urbanisme

#### Déclaration préalable (07)

Baie vitrée, auvent, fenêtre de toit, sas d'entrée, brise-vent, bardage, pose de mobilier urbain.

#### Permis de construire (02)

Constructions de garage

#### Certificat d'urbanisme (04)

3 Cua (d'information)

1 Cub (opérationnel)

### Frelon asiatique

Douarnenez Communauté et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ont signé une convention de partenariat afin que les particuliers puissent se débarrasser gratuitement des nids de frelons asiatiques.

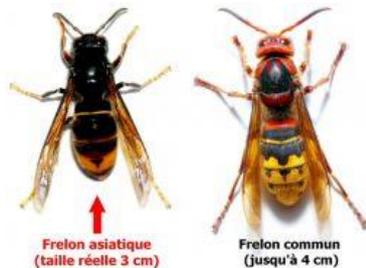
#### Démarche à suivre :

- Appeler la mairie ou FDGDON Finistère au 02 98 26 72 12. Ils feront le nécessaire.

L'opération est entièrement gratuite pour les habitants de Douarnenez, Kerlaz, Poullan-sur-Mer, Pouldergat et Le Juch et ne concerne **que les nids de frelons asiatiques**.

Plus d'informations sur

<http://douarnenez-communaute.fr/>



### Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le **dimanche 11 octobre à 13 heures au restaurant « Le Prieuré » à Locronan**. Une invitation parviendra aux personnes de 70 ans et plus au cours du mois de septembre. Comme les années passées, un covoiturage sera assuré.

### Elections régionales - Inscription sur les listes électorales



**Les élections régionales auront lieu les dimanches 06 et 13 décembre 2015. Elles se dérouleront dans les locaux de la mairie, salle du conseil municipal**

La loi 2015-852 du 13 juillet permet aux personnes n'ayant pas pu **s'inscrire** sur les listes électorales avant le 31 décembre de le faire **jusqu'au 30 septembre prochain**. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

### Perte du permis de conduire

Depuis la mise en service du nouveau permis de conduire sécurisé en date du 16 septembre 2013, les services de police et gendarmerie ont cessé d'enregistrer les déclarations de perte des permis de conduire qui sont désormais reçues et enregistrées **uniquement dans les préfectures et sous-préfectures**.

Les déclarations de perte de permis de conduire entraînent la délivrance d'un récépissé par les préfectures et les sous-préfectures tenant lieu de permis de conduire pendant deux mois

L'enregistrement des **déclarations de vol demeure quant à lui de la stricte compétence des services de police et de gendarmerie**. Cette compétence se justifiant par le caractère délictueux des faits et par leur intérêt au titre de la police judiciaire.

### Médiathèque de Douarnenez

Par convention entre la ville de Douarnenez et la commune du Juch, les personnes domiciliées au Juch bénéficient, lors de leur inscription à la médiathèque, du tarif applicable aux Douarnenistes sur présentation d'un justificatif de domicile.

#### Tarifs :

Livres et imprimés :

- 18 ans : Gratuit

Adulte : 12 €

Livres-imprimés-Cd-Dvd :

- 18 ans : 6 €

Adulte : 22 €



## Centre de loisirs

La municipalité du Juch et l'Ulamir proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer. Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à l'école Notre Dame. Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni.

Renseignements et inscription auprès de l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

<http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/>

### Programme des mercredis de septembre/octobre

#### 3/5 ans

16 septembre – Le mélomane (jeu musical)  
23 septembre – Smoothie  
30 septembre – Grand monstre et compagnie  
07 octobre – Journée au bois du Nevet  
14 octobre – Lunette de Clowns

#### 6/12 ans

16 septembre – Le mélomane (jeu musical)  
23 septembre – Milkshake  
30 septembre – Grand monstre et compagnie  
07 octobre – Journée au bois du Nevet  
14 octobre – Papillon pense-bête

## Local jeunes

Réouverture à partir du **vendredi 18 septembre**. Le local est ouvert de 17h à 18h45 pour les jeunes à partir du Cm et jusqu'au collège.

Les jeunes, encadrés par Morgane et Jérémy, animateurs de l'Ulamir, y trouveront un espace d'accueil et de détente entre amis (billard, baby-foot...) pour pratiquer des activités, des jeux, faire des ateliers cuisine... Toutes les idées d'activités sont les bienvenues pour compléter le programme.

## Gym douce

L'activité gym douce reprendra le **vendredi 18 septembre à 15 heures** à la salle socioculturelle. Les cours sont dispensés par Guillaume Cotonéa. **Renseignements et inscription auprès de l'Ulamir au 02 98 74 27 71 ou auprès de Guillaume le vendredi après-midi à la salle.**

## Nouvelle activité

Le Rolling Burger, le restaurant qui roule, vous propose burgers et menus, élaborés avec des produits frais, locaux et artisanaux. **Le camion est installé le mardi, face au cimetière, à partir de 18 heures. Jusqu'au 13 octobre. Tél : 07 82 80 34 18**



## Tara pizz

Grande variété de pizzas à emporter. Tous les vendredis à partir de 16h30. Face au cimetière

## CONSEIL MUNICIPAL

**23/06/2015**

### Projet d'aménagement de la rue Louis Tymen

Par courrier en date du 20 mai 2015, le conseil départemental du Finistère nous informe qu'en application de l'article R 2334-11 du CGCT, le département est compétent pour répartir le produit des amendes des polices relatives à la circulation routière de l'exercice 2014 au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10000 habitants dotés de la compétence voirie.

Le plafond des dépenses est à 30 000 € H.T  
Lors de la commission permanente du 02 mars 2015, l'Assemblée délibérante :

- A reconduit le dispositif sur les thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des établissements publics, en excluant toutefois les plateaux ou coussins ralentisseurs.

- A étendu le dispositif aux travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de cars du réseau Penn Ar Bed en lien avec le schéma directeur d'accessibilité.

De plus, afin de permettre aux communes qui ont transféré leur compétence voirie de bénéficier de la répartition du produit des amendes et dans l'hypothèse où l'EPCI est lui-même exclu d'un versement direct, les thématiques leur sont étendues aux opérations ponctuelles de sécurité en investissement.

Le conseil municipal valide le projet d'aménagement de la rue Louis Tymen et sollicite l'aide du Conseil Départemental du Finistère au titre du produit des amendes de police.

## **Révision des loyers des logements communaux**

Hausse de 0.37 % des loyers des logements communaux à compter du 01 juillet 2015.

Logements T2 passent de 209.81 à 210.59 €

Logement T3 passe de 307.84 € à 308.98 €

Le montant des charges s'élève à 60.37 € par logement et par mois.

## **Taxe d'habitation sur les logements vacants**

L'article 1407 bis du code général des impôts permet au conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

L'objectif de l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants a pour conséquence d'inciter les propriétaires de locaux vacants à les céder ou à les réhabiliter dans le but de les réinjecter dans le circuit de l'offre de logements locatifs. L'instauration de cette taxe s'inscrit en totale cohérence de la redynamisation de l'habitat.

Le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation

## **Autorisation de passage sur le domaine privé**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée de la Sainte Brigitte.

Ce projet est proposé par la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez

Cet itinéraire emprunte le chemin rural de Lanalem appartenant au patrimoine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Autorise le passage de randonneurs sur la propriété privée communale

Autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Conseil départemental

Demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution ;

## **Rapport annuel 2014 assainissement collectif**

M le Maire présente aux conseillers le rapport annuel de SAUR France, délégataire du service public d'assainissement collectif sur la commune.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, par courrier en date du 28 mai 2015, nous confirme que le système de collecte et de traitement des eaux usées au titre de l'année 2014 répond à la directive européenne ainsi qu'à la réglementation nationale et préfectorale.

## **Rapport annuel 2014 Douarnenez Communauté**

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales).

M. le Maire présente le rapport annuel 2014 de Douarnenez Communauté. Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il précise que les installations contrôlées en 2010, 2011 et 2012 sont annualisées depuis 2014. Ainsi les installations « non conformes » qui font l'objet d'une visite tous les 4 ans payent une redevance annuelle d'environ 25 € TTC tandis que les installations « conformes » qui sont contrôlées tous les 8 ans ont une annuité de 12,5 € TTC.

## **Rapport des adjoints**

M. Yves TYMEN précise que le plan d'aménagement de la salle socioculturelle devrait être validé lors d'une prochaine réunion afin d'engager la procédure des marchés publics avant la fin de l'année.

Au niveau des dépenses d'investissement de la commune, le montant estimé des travaux de couverture pour la tranche ferme de la rénovation de l'Eglise s'élève à 1 366 000 € hors taxe. Les travaux seront effectués en 5 tranches avec une possibilité de financement à hauteur de 80% par les partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental)

Mme Isabelle KERVAREC informe que les enfants de l'école ont visité le centre de tri de Fouesnant et qu'ils ont été faire un spectacle au théâtre de Cornouaille.

Elle donne les grandes lignes de sa réunion avec la CAF relative à la politique Jeunesse qui devrait aboutir à une charte de qualité.

### Questions diverses

M. le Maire fait le point sur la rencontre qu'il a eu le 11 juin avec Finistère Ingénierie Assistance (FIA) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère (CAUE). Cette rencontre a permis de parcourir les différentes problématiques posées lors de la rencontre en octobre 2014 à savoir :

- la difficulté à attirer des nouveaux ménages
- le devenir du bâti ancien et l'augmentation de la vacance dans le bourg

- l'optimisation des équipements existants
- la qualité des espaces publics
- les liaisons piétonnes

Lors de cette rencontre est apparu un grand nombre de potentialités d'évolution. Aussi, il est proposé l'organisation d'un atelier participatif qui aura pour but de définir les grandes lignes d'un projet. Cet atelier est destiné à rassembler l'ensemble des élus mais aussi les habitants qui le désirent et des acteurs de l'aménagement (bailleurs sociaux, conseil départemental).

M. Le maire informe les conseillers de la démission de Mme Monique CARIOU, 4<sup>ème</sup> adjointe, du conseil municipal, pour raisons professionnelles. Cette démission, s'agissant d'un adjoint, doit être adressée à M. le Préfet qui prend effet dès que l'acceptation du préfet est notifiée.

## VIE ASSOCIATIVE

### Club des retraités

#### Visite de l'Haliotika en septembre !

Voici venir l'automne, les enfants ont repris le chemin de l'école et les anciens celui du Foyer toujours ouvert chaque jeudi de 14h à 18h à la salle socioculturelle. Toutes les personnes désireuses de rompre la solitude sont les bienvenues. Les occasions de se rencontrer ne sont plus si nombreuses. Venez nous rejoindre ! Nos rencontres peuvent vous intéresser.

#### PROCHAINE SORTIE

Mardi 29 septembre. Visite de l'Haliotika au Guilvinec le matin. Déjeuner au bistrot de la torche. L'après-midi, direction Bénodet avec une remontée de l'Odet jusqu'à Quimper.

Les inscriptions seront prises au club le jeudi ou auprès de

Yves Youinou.  
Tél : 02 98 92 21 08



### Graine d'Hellébore

#### C'est la rentrée !

32 adhérentes ont repris le chemin de la salle socioculturelle pour le premier cours d'art floral. L'association suscite toujours de l'intérêt tant au Juch qu'aux alentours (Pays de Douarnenez et Pays Glazik, le cap et la presqu'île) et c'est 111 adhérentes qui vont fréquenter les cours tout au long de l'année. Nos prochaines participations à la vie de la commune se manifesteront par la confection de bouquets pour les « Journées du Patrimoine » sous la houlette de l'association « Histoire et Patrimoine » ainsi que des bouquets pour la loterie lors du repas des Anciens.



## Comité de jumelage

### **20<sup>ème</sup> anniversaire en préparation !**

Le comité de Jumelage se réunira le jeudi 17 septembre à 20h pour décider des manifestations à venir pour l'année 2015-2016.

Un concours de belotte sera organisé courant novembre (date à définir)

Il a été décidé de reconduire le vide-grenier en avril 2016 afin de préparer la venue des gens de St Geniès le week-end de l'ascension.

Cette manifestation marquera le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage Le Juch/St Geniès et dans cette optique, une réflexion sera faite quant au déroulement de ces 4 jours que nous voulons festifs.

A cette occasion, une invitation à la population du Juch sera lancée de façon à faire connaître nos correspondants et amis périgourdiens.

Le président,  
Daniel Canonico

## Comité d'animation

Bonne affluence pour ce traditionnel pardon du Juch du 15 août sous le soleil bien sûr !

Le matin après la messe, bannières et statues ont été portées lors de la procession en costume traditionnel.

Bravo au groupe FASILA pour l'interprétation du bal musette ainsi que Hyacinthe et son compère Malo pour la partie fest-noz.

De nouvelles personnes sont venues nous rejoindre cette année et nous tenons à les remercier.



Concours de  
galoche juchoise

### **Dimanche 18 octobre THE DANSANT**

Animation Robert Kervran  
14h30 à la salle socioculturelle  
Entrée 8 € avec le goûter

### **Samedi 31 octobre CONCOURS DE SOUPE**

19 h à la salle socioculturelle  
Ouvert à tous  
(particuliers, association, quartier, rue etc...)

## Ecole Notre Dame de Toutes Grâces

### **Une rentrée ensoleillée !!!**

44 élèves ont effectué leur rentrée en ce mardi 1<sup>er</sup> septembre à l'école Notre Dame.

L'équipe pédagogique a accueilli parents et enfants sous le préau autour d'un café-gâteaux et de jus de fruit.



Les enfants ont retrouvé Catherine Le Berre, la directrice et enseignante des CE-CM, Sandrine Leroux, enseignante en maternelle-CP, Delphine Garrec, ASEM et les deux nouvelles de l'équipe : Florence FEREC, AVS et Hélène Scordia, seconde ASEM.



## Histoire et Patrimoine



Notre association est restée active durant tout l'été.

Tous les dimanches après-midi nous avons assurés l'ouverture de l'église.

De nombreux visiteurs y sont passés. Le pic de fréquentation a été enregistré le premier dimanche d'août avec plus de 75 personnes. La moyenne de fréquentation des dimanches a été d'environ une trentaine de personnes par après-midi. Plusieurs sont venues spécialement pour l'exposition 39/45 à laquelle les enfants de l'école ont apporté leur contribution. Ceci a donné lieu parfois à des échanges très émouvants et enrichissants.

Les nouveaux panneaux de la gare ont été posés début août.



Ceux illustrant la gare et les lavoirs ont été rafraîchis et actualisés et un troisième a trouvé place. Celui-ci traite davantage du patrimoine immatériel au travers de la microtoponymie. L'ensemble donne un résultat très satisfaisant. Doit-on y trouver un lien avec le fait que les dimanches après-midi de nombreux cyclistes venant de la voie verte sont montés jusqu'au bourg et l'église ?

Le pardon du 15 août, marqué par la procession en habits traditionnels sous un soleil rayonnant, a été un très bon moment pour tous.



Quelques dates à noter :

**Les journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre** vont à nouveau mettre en valeur les objets culturels anciens de l'église. Celles-ci doivent aussi marquer le lancement d'une opération de collecte de fonds par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine de Bretagne pour contribuer à la restauration de l'église.

**Le samedi 03 octobre** nous participerons avec 40 autres associations du Sud-Finistère à Ergué-Gabéric à un salon de l'histoire.

**Le 10 octobre est le samedi retenu pour notre sortie.** Cette année nous prenons la direction du Nord Finistère avec pour visite Saint Pol de Léon et le château de Maille à Plonevez-Lochrist.

Les inscriptions et renseignements complémentaires sont pris dès maintenant par Marie-Agnès Le Doaré 02 98 74 72 56 ou Monique Joncour 02 98 91 07 20

---

Labour 'zo bet e-doug an hañv-mañ :

Dorioù -digor' zo bet en iliz-parrez ha kalz tud ' zo deuet da welet an diskouezadeg savet ganeomp ha skolidi ar Yeuc'h diwar -benn an Eil brezel-bed .

Panneloù nevez a zo bet lakaet e miz Eost 'kostez ar stêr hag an Ti-gar. Un deusouto a ziskouel al labour graet ganeomp diwar-benn anvioù-'lec'h ar Yeuc'h.

Pardon bras Hanter-Eost a zo bet brav- tre gant prosesion an dud gwisket e dilhad-kozh ar vro. Plijus e oa sellet outo o vale dindan lagad an heol.

Devezhioù ar Glad ( 19 ha 20 a viz Gwengolo ) a vo dediet d'an traou - ha d'an dilhad-sakr. Egiz'se 'vo graet lañs d'un oberiadenn savet gant an Ti-Kêr , sikouret gant ar Fondation du patrimoine de Bretagne, a-benn da rastellat argant evit reparañ ha reneveziñ an iliz.

Ur Saloñs an Istor a vo graet d'an 3 a viz Here en Erge-Vras ha ni a gemero perzh ennañ.

Baleadenn-vloaz ar gevredigezh a vo graet d'an 10 a viz Here.Mont a raimp da Vro-Leon evit ober anaoudegezh gant tud Kastell-Pol ha dizoleiñ Kêr araok mont da welet kastell Maillé e Gwinevez-Lokrist. Evit kaout titouroù all:02 98 74 72 56 pe 02 98 91 07 20.

<http://lejuch.patrimoine.free.fr>

## Association Sportive les Diabes du Juch



Deux beaux matchs ont eu lieu samedi 15 août sur la pelouse des Diabes du Juch !

Le Juch-Kerlaz : 2/2 Excellent match des 2 équipes.

Nous sortons du terrain la "tête haute" après avoir mené au score, face à une bonne équipe qui égalise 20 secondes avant le coup de sifflet final ! Bravo et félicitations à La Stella qui remporte le match 7/1 contre Quimper Penhars. L'ASDJ remercie toutes celles et ceux qui auront joué le jeu de la solidarité...

Le week-end suivant, première participation en coupe de France depuis la création du Club des Diabes et nous sortons de la compétition après la défaite 3-1 face à une bonne équipe de Kerlaz.

Le premier match de l'équipe B a eu lieu en lever de rideau... Suite à l'absence de joueurs, et une découverte de chacun en jeux, nous avons subi la lourde défaite de 8-0. De nombreuses personnes étaient au RDV. Depuis bien longtemps nous n'avons pas vu une telle ambiance autour du terrain!

De nombreuses personnes étaient au RDV. Depuis bien longtemps nous n'avons pas vu une telle ambiance autour du terrain!

Les buts et les filets du terrain des sports ont été remplacés cet été par les bénévoles de l'association.

L'ASDJ reste activement à la recherche d'un arbitre, de nouveaux sponsors (pour panneau publicitaire ou création de nouveaux maillots et survêtement). Les nouveaux joueurs qui souhaitent encore nous rejoindre seront les bienvenus....! Excellente saison et allez les Diabes !



## INFORMATIONS DIVERSES

### Bénéficiez de votre chèque sport

La Région Bretagne lance l'opération "Chèque sport" pour la saison 2015-2016, opération qui encourage la pratique sportive auprès des jeunes âgés de 16 à 19 ans.



Ce dispositif permet à tous les jeunes de cet âge de bénéficier d'une aide de 15 €, offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne. Pour la saison 2015/2016, les jeunes nés en **1997, 1998, 1999 et 2000** peuvent retirer, jusqu'au 30 avril 2016, leur chèque sur le site et le faire valoir auprès des 2600 clubs partenaires.

[http://jeunes.bretagne.bzh/jcms/prod\\_182931/fr/beneficie-du-cheque-sport](http://jeunes.bretagne.bzh/jcms/prod_182931/fr/beneficie-du-cheque-sport)

### Clé accession / Prêt à taux 0

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Douarnenez Communauté soutient les ménages, aux revenus moyens ou modestes, pour l'accession à leur résidence principale dans le parc ancien des zones agglomérées du territoire communautaire. L'aide prend la forme d'un **prêt à taux 0** dont les critères d'éligibilité ont été revus.

L'aide permet de renforcer l'apport personnel de l'accédant et prend la forme d'un prêt à taux 0 de 15 000 € / 15 ans pour un ménage de 2 personnes et de 20 000 € / 15 ans pour un ménage de 3 personnes et plus.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

 Douarnenez Communauté  
Service Habitat  
75, rue Ar Vêret  
29172 Douarnenez Cedex  
02 98 74 48 50  
habitat@douarnenez-communaute.fr

 ADIL 29  
23, rue Jean Jaurès  
29000 Quimper  
02 98 46 37 38

<http://www.douarnenez-communaute.fr/>

## Journées de l'éco-habitat



Après deux éditions réussies avec une trentaine d'exposants et 1 200 visiteurs en moyenne en 2012 et en 2013, Douarnenez Communauté réaffirme sa volonté de promouvoir les savoir-faire locaux en matière

d'éco-habitat (rénovation et construction) en proposant pour une troisième édition les « Journées de l'Eco-Habitat ».

**Elles se tiendront le week-end des 26 et 27 septembre 2015 dans la salle polyvalente de Pouldergat.** Entrée gratuite, convivialité, visite libre des stands, informations sur les aides financières pour l'habitat (ADIL, Espace Info Energie, Douarnenez Communauté), rencontre avec les professionnels, restauration sur place, démonstrations et conférences seront au programme.

Après le « Jardin durable » en 2013, Douarnenez Communauté fait un zoom sur « l'Habitat léger » à l'occasion du millésime 2015.

## Collecte d'objets réutilisables



L'association Cap Solidarité Ouest Cornouaille organise une collecte d'objets réutilisables, en partenariat avec Douarnenez Communauté,

**du 22 au 26 septembre 2015 à la déchèterie de Lestrivin (route de Douarnenez à Poullan-sur-Mer), de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.**

L'opération a pour but de proposer aux habitants du territoire un service de collecte des biens usagés, ainsi que de les encourager à s'orienter vers des filières de réemploi.

L'association Cap Solidarité sera présente pour récupérer vos dons puis se chargera de les rénover et de les redistribuer à des familles qui en ont besoin.

**L'association récupère tous les objets pouvant être réutilisés ou ne nécessitant que de petites réparations :**

- Meubles
- Télévisions, systèmes Hi-Fi,
- Multimédias et informatique,
- Livres et médias divers,
- Petits et gros appareils électroménagers,
- Articles de puériculture,
- Jeux et jouets,
- Articles de sport,
- Linge de maison,
- Accessoires de cuisine et vaisselle,
- Outillage
- Etc.

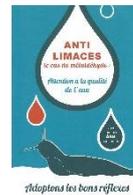
## Stop pub

Si vous ne désirez plus recevoir les imprimés non adressés, publicités, prospectus... vous pouvez apposer sur votre boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette mentionnant votre refus de recevoir ces imprimés.



**Disponible en mairie et à Douarnenez Communauté.**

## Anti-limaces : Adoptons les bons réflexes



L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde peut entraîner, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable.

En effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.

Trucs et astuces pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces :

- Par temps humide et doux, poser des pièges ou les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- Etaler sur le sol autour des plantations des textures gênant le déplacement des limaces.
- Réserver un espace dans votre jardin pour la présence de prédateurs naturels friands de limaces

Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire : un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique à base de phosphate ferrique est disponible.

Les bonnes pratiques d'utilisation

- Répandre les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée
- Les granulés doivent être répandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger

Il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.

Pour toute question, ayez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin.

Pour plus de renseignements :

<http://goo.gl/fiipTc>

ou

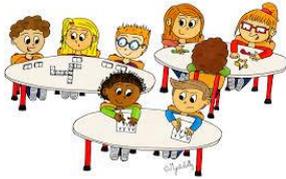
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=cisfarticle&idarticle=1286&idrubrique=430>

# QUELQUES MOTS DE BRETON... NEUBEUT GERIOU E BREZHONEG

## AR SKOL – L'ÉCOLE

**Lakaat a ra yuna evezh ouzh kentellioù ar skolaer**

Yuna écoute les cours de l'instituteur avec attention



**C'hlasad skolidi**

Une classe d'écoliers

**Yann ha Malo zo e memes klas**

Yann et Malo sont dans la même classe

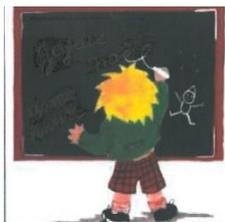
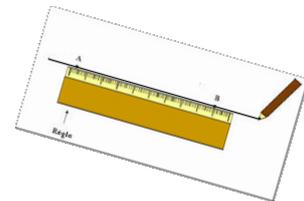


**Deuet eo mamm-gozh da gerc'hat ar vugale d'ar skol**

Grand-mère est venue chercher les enfants à l'école

**Tresañ ul linenn gant ur reolenn**

Tracer une ligne avec une règle



**Skrivañ ouzh an daolenn**

Ecrire au tableau

**Ar reizhkorneg en deus pevar zu, pevar zu, daou du hirha daou du ber**

Le rectangle a quatre côtés, deux côtés longs deux côtés courts

reizhkorneg



**Un teric'horn keitgarek**

Un triangle isocèle

# PRÉSENTATION

## de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. La Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale pour être au plus près du terrain.

En Bretagne :

- ▶ plus de 850 projets de restauration soutenus
- ▶ 110 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 30 millions d'euros d'aides financières octroyées
- ▶ correspondant à plus de 500 emplois équivalents temps plein

### ▶ ▶ ▶ suite des mentions légales de souscription

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur intégralité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qui conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case «annonçame au recto». En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il ne peut pas être réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. Le titulaire du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt, pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Tourisme BRETAGNE  
Pays touristique de Quimper-Cornouaille  
▶ Plus d'informations sur : [www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com)



## Contacts

**FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE**  
Jean-Pierre GHUYSEN, Délégué régional  
Vanessa COLAS et Roman GIRARD, Chargés de mission  
[www.bretagne.fondation-patrimoine.org](http://www.bretagne.fondation-patrimoine.org)

*Antenne de Brest (Côtes d'Armor et Finistère)*  
55 rue Charles Nungesser - Zone de Prat Pip Nord  
CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9  
Tél. 02 98 04 86 28  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

**Mairie de Le Juch**  
5 rue Louis Tymen - 29100 Le Juch  
Tél. 02 98 74 71 50  
[mairie.le-juch@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-juch@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE**  
5 rue Louis Tymen  
29100 Le Juch



## Travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Juch

RELIGIEUX RURAL MARITIME URBAIN MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



# LE PROJET

## Description

### EGLISE NOTRE-DAME DU JUCH

#### Descriptif :

Implantée au cœur du bourg du Juch, l'église paroissiale, édifiée du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles surprend par ses dimensions, sa sonorité et la richesse de ses ornements.

Classée au titre des Monuments Historiques depuis 1916, elle fut transformée et agrandie aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, les parties les plus anciennes sont le porche sud et la petite porte proche du chœur. Le clocher, daté de 1730, culmine à 32 mètres.

Sur la façade sud, contre le porche, se greffe la chapelle Ste Anne.

La maîtresse-vitre est composée de quatre lancettes consacrées au thème de la crucifixion (XVI<sup>e</sup>). Les autres vitraux sont datés du XIX<sup>e</sup> siècle. Le plus surprenant est celui éclairant l'autel Sainte- Anne, présentant entre autre Clovis en armure.

Dans le chœur, les statues de Notre Dame et de l'Ange Gabriel sont présentées dans des niches précieuses ornées de volets peints du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### Vocation du site :

Notre Dame de toutes les Grâces est un lieu de culte qui reçoit aussi des animations culturelles: expositions, conférences, concerts et enregistrement qui profitent de son acoustique remarquable. ... « Histoire et Patrimoine » y anime des expositions, assure l'ouverture et les visites tous les dimanches de l'été.

#### Nature des travaux :

Aujourd'hui, l'église subit les dégradations du temps: les charpentes et la couverture sont en très mauvais état. Les dommages prennent de l'ampleur, et mettent en péril l'ensemble de l'édifice.

Un important programme de consolidation et de restauration est nécessaire. D'importants travaux de maçonnerie devront également être réalisés ainsi que la restauration du mobilier et des boiseries.

#### Partenaires du projet :

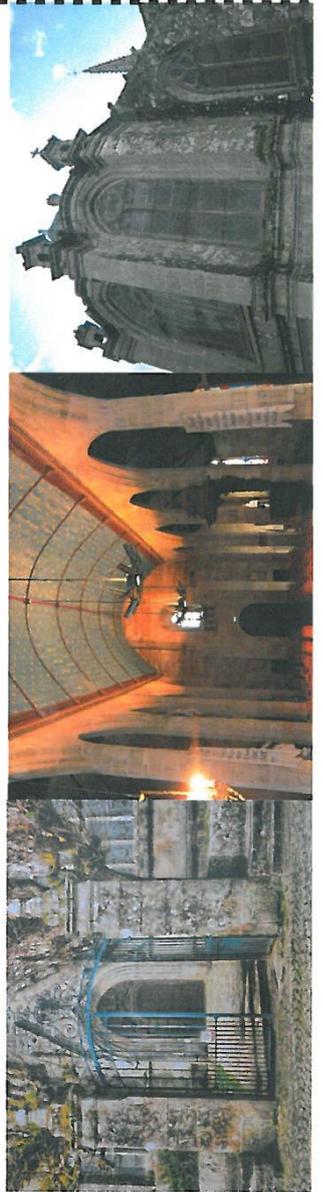
La Direction régionale des Affaires culturelles, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère s'associent à ce projet. Malgré ces aides financières importantes, notre commune a besoin de votre soutien pour la réalisation de ces travaux. Avec l'aide de la Fondation du patrimoine, et en lien avec l'Association Juchoise « Histoire et Patrimoine », la commune du Juch lance une souscription publique.

#### Contreparties proposées aux donateurs :

Chaque donateur, particulier ou entreprise, pourra percevoir un reçu fiscal correspondant au montant de son don.

Montant des travaux*	1.366.886€
Montant des subventions*	1.141.859€
Part restant à la charge de la commune*	225.027€

\* Ces montants sont à titre indicatif. Révisés lors de la consultation des travaux.



# BON DE SOUSCRIPTION

**OUI, JE FAIS UN DON POUR SOUTENIR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU JUCH**

**1 DON = REÇU FISCAL ENVOYÉ = UNE RÉDUCTION D'IMPÔT**

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. (Voir la suite des mentions légales au verso)

**Pour les particuliers :** votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€. Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt

**Pour les entreprises :** votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON POUR CE PROJET ?

### PAR INTERNET

► Le plus simple et le plus rapide ! **Faites votre don en ligne en 1-clik sur notre site internet sécurisé** et retrouvez votre reçu fiscal directement dans votre compte donateur :

[www.fondation-patrimoine.org/33044](http://www.fondation-patrimoine.org/33044)



► ou flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

### PAR COURRIER

► Complétez les informations ci-dessous et retournez-nous ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : « **Fondation du Patrimoine - Eglise du Juch** ». (Voir coordonnées postale annexe de Brest au verso)

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant uniquement sur le chèque.

► Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :  sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : \_\_\_\_\_

► Adresse : \_\_\_\_\_

► Email : \_\_\_\_\_

► Téléphone : \_\_\_\_\_

► Voir la suite des mentions légales au verso ► ► ►